

BP 2011 – RAPPORT N° 24 AMENAGEMENT DES PARCS NATURELS DEPARTEMENTAUX

Intervention de Jean-Raymond VINCIGUERRA – Groupe Socialiste et apparenté

Dans votre discours introductif, Monsieur le Président, vous avez évoqué une labellisation des parcs, Vous avez parlé d'accroissement de la qualité d'accueil, d'une accessibilité accrue, d'installation d'activités ludiques.

Je rappelle simplement que la vocation des parcs départementaux c'est, bien sûr l'accueil du public, mais aussi la conservation des biotopes faunistiques et qu'il faut doser ces deux composantes de manière que l'accroissement de l'activité humaine dans les parcs n'entre pas en conflit avec la conservation de ces biotopes. Pour faire simple, je ne pense pas que les parcs départementaux aient vocation à devenir des parcs d'attraction.

Comme je rappelais cette double obligation et la nécessité de doser les deux aspects de manière telle que l'anthropisation des parcs ne débouche pas sur la destruction des biotopes faunistiques sauvages, notre collègue Lionel Luca, rapporteur de cette délibération, m'a rassuré en tenant un langage assez proche du mien, je dirai même : en exprimant une opinion semblable à la mienne.

Sur ce sujet, je me demande s'il y a bien de la cohérence entre la position exprimée par le Président du Conseil Général et celle du rapporteur de cette délibération.